



LA POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES **D'INTERTEK**

UNE APPROCHE ÉTHIQUE ET DURABLE DE LA CHAÎNE LOGISTIQUE





LA POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES INTERTEK

SOMMAIRE

INTRODUCTION :

Notre objectif principal – **donner vie à la qualité et à la sécurité durablement**

PARTIE 1:

Nos engagements **en matière d'approvisionnement éthique**

PARTIE 2:

Notre code de conduite **des fournisseurs**



INTRODUCTION : NOTRE OBJECTIF PRINCIPAL – DONNER VIE À LA QUALITÉ ET À LA SÉCURITÉ DURABLEMENT

Cher fournisseur,

Chez Intertek, le développement durable fait partie intégrante de notre objectif principal - faire du monde un endroit meilleur et plus sûr en donnant vie à la qualité, la sécurité durablement.

Nous sommes fiers de conduire l'industrie mondiale de l'assurance qualité de manière responsable et nous sommes enthousiastes quant à la manière dont nous contribuons à la société. Ce que nous faisons à Intertek a un impact positif sur la vie de chacun aujourd'hui - et sur la vie de ceux qui nous succéderont. Faire du monde un endroit meilleur et plus sûr est ce qui nous guide chaque jour. Nous sommes profondément engagés à opérer avec intégrité en traitant les affaires de manière responsable et à poursuivre nos activités de responsabilité sociale d'entreprise en vivant nos valeurs fortes.

Nos fournisseurs ont un rôle important à jouer pour contribuer à notre engagement en matière de durabilité. En tant qu'entreprise mondiale, nous sommes très attachés à l'approvisionnement responsable et nous tenons à ce que notre chaîne d'approvisionnement fonctionne de manière responsable et améliore la vie des travailleurs, de leurs communautés et de l'environnement, et à apporter une contribution positive aux droits de l'homme. Nous travaillons avec des fournisseurs dans le monde entier et nous nous engageons à les traiter équitablement et à maintenir les normes les plus élevées de respect et d'intégrité dans la manière dont nous nous comportons chaque jour, partout et dans toutes les situations. Cependant, il est également essentiel que nos fournisseurs partagent les mêmes valeurs que nous, qu'ils agissent de manière responsable et qu'ils mènent leurs affaires selon les mêmes normes éthiques élevées que celles que nous avons adoptées.

Notre politique d'approvisionnement durable d'Intertek ("**Politique**") est conçue pour définir : (1) les principes de la manière dont nos propres employés doivent agir lorsqu'ils gèrent les relations avec les fournisseurs ; et (2) les normes minimales de comportement que nous attendons de tous les fournisseurs avec lesquels nous travaillons. Dans cette politique, nous sommes guidés par : notre propre Code de déontologie Intertek ; les principes du Pacte mondial des Nations Unies ; la Déclaration des droits de l'homme ; et les conventions et recommandations fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui établissent des attentes communes sur un large éventail de questions concernant le travail, l'emploi, la sécurité sociale, la politique sociale et les droits de l'homme.

Nous vous demandons de nous rejoindre dans cet engagement commun à créer des chaînes d'approvisionnement responsables, éthiques et durables afin qu'ensemble nous puissions apporter un changement positif et durable et contribuer à améliorer la réputation de nos deux entreprises.

Si vous avez besoin de conseils supplémentaires ou si vous avez des questions sur cette politique, veuillez les adresser à votre contact chez Intertek ou à supplier@intertek.com.

"Nous sommes une organisation à vocation spécifique où la durabilité est au cœur de ce qui nous guide chaque jour."

André Lacroix
Group CEO



PARTIE 1 : NOS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT ÉTHIQUE

Intertek a établi cinq principes démontrant son engagement sur la façon dont nos employés doivent agir et se conduire lors de la gestion des relations avec les fournisseurs, ce qui s'aligne sur notre engagement de traiter les affaires de manière responsable.

1. Intertek traitera les fournisseurs de manière équitable et cohérente
2. Intertek communiquera avec les fournisseurs d'une manière claire, efficace et transparente
3. Intertek se conduira toujours de manière professionnelle et intègre, tous les jours, partout et dans toutes les situations, lorsqu'il traitera avec ses fournisseurs
4. Intertek écoutera et agira rapidement sur les incidents de mauvaise conduite des employés d'Intertek lorsqu'ils interagissent avec les fournisseurs
5. Intertek exigera de sa chaîne d'approvisionnement les mêmes normes élevées que celles dont elle fait preuve à son égard

En plus des principes ci-dessus, Intertek demande également à tous ses employés d'agir conformément au Code Éthique d'Intertek.

Intertek prend au sérieux toutes les questions relatives à la conduite et aux comportements éthiques entre Intertek et ses fournisseurs. En cas d'inquiétude concernant la conduite éthique des affaires dans leur engagement avec Intertek, les fournisseurs doivent immédiatement le signaler en utilisant notre portail d'éthique et d'intégrité : www.intertekhotline.com.



PARTIE 2 : NOTRE CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

Notre objectif est de travailler en collaboration avec nos fournisseurs pour promouvoir la durabilité à la fois dans notre propre chaîne d'approvisionnement et plus largement. Intertek attend de ses fournisseurs qu'ils s'engagent à respecter ce Code de conduite (le "Code") dans leurs relations avec Intertek, et qu'ils demandent à leurs propres fournisseurs de mettre en œuvre les exigences de ce Code afin de promouvoir la durabilité dans la chaîne d'approvisionnement indirecte d'Intertek.

Lorsqu'un fournisseur ne se conforme pas à ce Code, Intertek travaillera avec lui sur un programme d'amélioration. Si le fournisseur continue à ne pas se conformer au Code, ou refuse de mettre en œuvre un programme d'amélioration, Intertek prendra des mesures pour revoir les termes du contrat et pourra imposer des sanctions, y compris une réduction de la commande et éventuellement la résiliation de la relation.

Au minimum, nous exigeons que tous les fournisseurs d'Intertek respectent les normes suivantes.



Conformité aux lois

Comme les organisations s'efforcent à devenir plus durables, elles doivent nous rejoindre dans notre engagement de traiter les affaires de manière responsable. Notre responsabilité est de conduire toutes les affaires selon les normes et pratiques professionnelles et éthiques les plus élevées, ce qui inclut notre chaîne d'approvisionnement. Toutes les lois et réglementations applicables doivent être respectées dans les pays dans lesquels le fournisseur opère ou mène ses activités. En cas de conflit entre la loi applicable et les principes énoncés dans le présent Code, la loi applicable s'applique.

Les fournisseurs ne doivent pas s'engager ni tolérer aucune forme de corruption, d'extorsion ou de détournement de fonds et doivent se conformer à toutes les lois locales, nationales et internationales applicables. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent toutes les lois applicables en matière de corruption et qu'ils s'assurent que des procédures adéquates sont en place pour prévenir, détecter et sanctionner toute corruption ou trafic d'influence, directement ou indirectement, dans le cadre de leurs activités.

Cadeaux et marques d'hospitalité

Les fournisseurs ne doivent pas offrir ou fournir des cadeaux ou des divertissements ou encore offrir ou donner des espèces ou des équivalents d'espèces aux employés ou aux représentants d'Intertek ou à toute personne étroitement liée à ceux-ci. Les marques d'hospitalité, telles que les événements sociaux, les repas ou les divertissements, peuvent être offertes s'il y a un objectif commercial légitime et si le coût reste dans des limites proportionnées et raisonnables.



Blanchiment d'argent

Les fournisseurs ne doivent pas accepter, traiter ou s'impliquer dans tout arrangement impliquant des fonds connus ou suspectés d'être associés à une activité criminelle. Nos fournisseurs ne doivent traiter qu'avec des parties réputées impliquées dans des activités commerciales légitimes et dont les fonds proviennent de sources légitimes. Tous les fournisseurs d'Intertek doivent prendre des mesures raisonnables pour prévenir et détecter toute forme illégale de paiement et empêcher que leurs transactions financières soient utilisées par d'autres pour blanchir de l'argent.

Sanctions

Les fournisseurs doivent s'assurer qu'ils (et ceux qui font partie de leur chaîne d'approvisionnement) se conforment pleinement aux régimes de sanctions applicables (par exemple, les sanctions des Nations Unies, de l'UE et de l'OFAC) et qu'ils ne font pas de transactions avec des cibles de sanctions (c'est-à-dire des pays, des entités ou des individus applicables). Nous attendons de tous nos fournisseurs qu'ils adoptent et maintiennent des processus appropriés pour garantir le respect des régimes de sanctions applicables.

Concurrence équitable, lois sur la concurrence et droits de propriété intellectuelle

Les fournisseurs doivent agir conformément aux lois nationales et internationales sur la concurrence et ne pas participer à la fixation des prix, à la répartition des marchés ou des clients, au partage des marchés ou au truquage des offres avec des concurrents. Les fournisseurs doivent également respecter les droits de propriété intellectuelle d'Intertek et des autres.

Confidentialité des données

Les fournisseurs doivent sauvegarder les informations confidentielles et le savoir-faire d'Intertek, traiter toute donnée personnelle de manière confidentielle, légale et responsable et s'assurer qu'elle est efficacement protégée et utilisée uniquement à des fins légitimes

Conflits d'intérêts

Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois applicables concernant les conflits d'intérêts et divulguer tout conflit d'intérêts potentiel entre nous ou autrement lié à la transaction. Les fournisseurs doivent s'efforcer de prévenir l'apparition de situations qui créent un conflit d'intérêts dans le cadre de leur relation commerciale.

Comptabilité et dossiers commerciaux

Les fournisseurs doivent s'assurer que toutes les affaires et transactions commerciales sont réalisées de manière transparente et enregistrées avec précision dans leurs comptes et registres.



Droits de l'homme et du travail

Afin de développer des effectifs durables, les organisations doivent s'assurer qu'elles disposent de personnes qualifiées dans un environnement de travail positif. Intertek attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les droits de l'homme des personnes et des communautés dans lesquelles ils opèrent et qu'ils se conforment à toutes les lois, réglementations et directives pertinentes dans ces pays et communautés.

Heures de travail et salaires

Les fournisseurs ne doivent pas entraver le droit des collaborateurs à former des syndicats ou à y adhérer et à s'engager dans des négociations collectives. Ils ne doivent ni désavantager ni préférer les membres d'organisations d'employés ou de syndicats. Les fournisseurs doivent s'assurer que les salaires sont conformes aux minimums légaux et aux normes industrielles, sans déductions non autorisées.

Conditions d'emploi

Les travailleurs doivent recevoir des contrats clairs et écrits détaillant les termes et conditions de leur emploi, dans une langue comprise par le travailleur. Les fournisseurs doivent s'assurer que les heures de travail sont conformes à la réglementation locale et aux pratiques du secteur et que les heures supplémentaires volontaires restent à un niveau raisonnable.

Les fournisseurs doivent interdire le recours à tous les types d'esclavage, de travail forcé, de servitude et de traite des êtres humains, et doivent s'assurer que les travailleurs ne sont pas tenus de remettre leur passeport, leur carte d'identité ou leur permis de travail comme condition d'emploi. Les fournisseurs doivent donner aux travailleurs, qu'ils soient locaux ou migrants, le droit et la possibilité de quitter leur emploi moyennant un préavis raisonnable.

Travail des enfants

Les fournisseurs doivent s'assurer que le travail des enfants et des mineurs n'est pas utilisé, ni au sein de leur propre chaîne d'approvisionnement, et que l'emploi de jeunes travailleurs est conforme aux normes de l'OIT, aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux réglementations locales.

Pas de discrimination et respect des travailleurs

Les fournisseurs doivent promouvoir l'égalité des chances et de traitement des employés, sans discrimination en matière d'embauche, de rémunération, d'accès à la formation, de promotion, de licenciement ou de retraite fondée sur la couleur de peau, la race, l'origine sociale, l'ethnie, la religion, l'âge, le handicap, le sexe, l'état civil, l'identité et l'orientation sexuelles, l'appartenance à un syndicat ou l'affiliation politique.

Tous les travailleurs doivent être traités avec respect et dignité. Les fournisseurs ne doivent tolérer aucun traitement inacceptable des individus, comme la cruauté mentale, le harcèlement sexuel ou la discrimination, y compris les gestes, le langage et les contacts physiques, qui sont de nature sexuelle, coercitive, menaçante, abusive ou exploitante.



Santé & Sécurité

Les fournisseurs doivent fournir un environnement de travail sain et sûr, en respectant les lois et réglementations locales, et en veillant à ce que la santé et la sécurité soient gérées efficacement. Ceci afin que les risques, les problèmes, les incidents et les cas de non-conformité en matière de santé et de sécurité soient identifiés et traités.

Conflict Minerals

Dans la mesure où cela s'applique à ses activités, le fournisseur doit avoir mis en place des politiques et des procédures appropriées pour prévenir l'acquisition de minéraux de conflit ou de minéraux extraits de manière non durable dans sa chaîne d'approvisionnement.



Environnement

Intertek attend de ses fournisseurs qu'ils se conforment à toutes les lois et réglementations environnementales applicables, et les fournisseurs doivent adhérer aux trois principes sur l'environnement qui sont énoncés dans le Pacte Mondial des Nations Unies :

1. Soutenir une approche préventive des changements environnementaux
2. Entreprendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale
3. Encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Les fournisseurs doivent être en mesure de démontrer l'existence de politiques environnementales et de systèmes de gestion suffisants pour garantir une amélioration continue des performances environnementales.

Gestion des substances et des matériaux interdits : Les produits et/ou fournitures achetées aux fournisseurs doivent respecter les législations et réglementations applicables (REACH, DEEE...)

Les fournisseurs doivent chercher à :

- Minimiser l'utilisation de l'énergie, de l'eau et des matières premières lorsque cela est possible.
- Faire des efforts pratiques pour minimiser les déchets et les éliminer d'une manière sûre, efficace et écologiquement responsable.
- Éviter la dégradation de l'environnement et veiller à ce que les émissions, la pollution atmosphérique, sonore et olfactive restent, au minimum, dans les limites définies au niveau national.
- Privilégier des équipements aux meilleurs standards de performance énergétique et environnementale.



Focus sur notre engagement Race to Net Zero

Conformément à notre engagement de réduire l'empreinte carbone de nos opérations directes, nous continuons à nous concentrer sur l'amélioration de notre efficacité énergétique, l'achat d'énergie provenant de sources propres telles que les énergies renouvelables et l'investissement dans la production d'énergie renouvelable sur place dans nos sites.

L'environnement a une place importante dans notre stratégie d'entreprise et notamment dans notre déploiement « Build Back Ever Better ». Nous avons lancé en 2022 le projet « Race to Net Zero » qui vise à ce que l'entreprise Intertek en France soit une société qui soit neutre en émission de carbone à horizon 2030.



Respect du présent Code de conduite des fournisseurs

Intertek demande à tous les fournisseurs de signer ce Code de conduite des fournisseurs, reconnaissant ainsi les exigences qu'il contient, et de le partager avec leur chaîne d'approvisionnement.

Intertek exige des fournisseurs qu'ils acceptent de se conformer à ces exigences et qu'ils soient en mesure de démontrer à Intertek comment ces exigences sont respectées.

Intertek applique une politique de transparence avec ses fournisseurs et travaillera collectivement avec eux pour assurer l'adhésion à ce Code de conduite et développer des programmes d'amélioration si nécessaire.

Reconnaissance du fournisseur

Le fournisseur soussigné ("**Fournisseur**") reconnaît par la présente qu'il a reçu le Code de conduite des fournisseurs d'Intertek (le "**Code**") et accepte que tous et chacun de ses sites d'emploi, filiales, divisions, sociétés affiliées, entités opérationnelles, agents autorisés et/ou sous-traitants faisant affaire avec Intertek Group plc et/ou l'une de leurs filiales, divisions, entités opérationnelles ou agents autorisés (collectivement appelés "**Groupe Intertek**" ou "**Intertek**") reçoivent le Code et se conforment à chacun de ses termes.

Le Fournisseur reconnaît que son manquement à se conformer à tout terme, condition, exigence, politique ou procédure du Groupe Intertek, y compris, mais sans s'y limiter, ceux décrits dans les Termes et Conditions du Contrat, ou le Code de conduite des fournisseurs d'Intertek, peut entraîner l'annulation par le Groupe Intertek de toutes les commandes existantes et la résiliation de sa relation commerciale avec le Fournisseur. Le Fournisseur comprend également que son accord pour se conformer au Code de conduite des fournisseurs du Groupe Intertek n'oblige pas le Groupe Intertek à faire des affaires ou à passer des commandes avec le Fournisseur.

Entreprise :	Date :
Signature :	
Nom :	
Poste occupé :	
Localisation de votre contact aux relations commerciales Intertek : (lieu)	